

INKANTER SANT-TEGONEG LOGEQUINER

Samedi 15 août 2020
saint-thegonnec-loc-eguiner.bzh



Numéro 121

BIBLIOTHEQUE

La bibliothèque a rouvert ses portes avec des services adaptés.

Horaires (sans rendez-vous) :
lundi : 15h30-18h30 ; du mardi au vendredi : 10h-12h et 14h30-18h30 ; samedi : 10h-12h.

Procédure : les documents en retour sont mis en quarantaine et désinfectés ; 8 personnes maximum dans la bibliothèque accès uniquement pour emprunter ; masque et gel hydroalcoolique obligatoire avant d'accéder aux œuvres.

Retrait sans contact : réservez et emportez

Du mardi au vendredi, pendant les horaires d'ouverture
1/ Réservez vos documents sur le site de la bibliothèque : www.biblio-st-thegonnec-loc-eguiner.com ou précisez vos souhaits lors de la prise de rendez-vous.

2/ Contactez-nous pour prendre rendez-vous :
Mail : bibliotheque@saint-thegonnec-loc-eguiner.bzh
Tél. : 02 98 78 96 83

3/ Venez chercher votre commande : le retrait se fait à la fenêtre du bureau de la bibliothèque, prévoyez vos sacs.

Nous comptons sur votre solidarité pour transmettre des ouvrages aux adhérents qui n'ont pas la possibilité de se déplacer.

FESTIVAL DES ENCLOS EN MUSIQUE 2020 Programme des concerts pour le mois d'août :

- 20 août à 20h30 : **Aldo Ripoche** - Violoncelle seul - Eglise de Sizun
- 23 août à 17h30 : **David Le Bourlot** - Orgue - Eglise de Saint-Thégonnec
- 23 août à 20h30 : **Nolwenn Arzel** - Chants et harpe celtique - Eglise de Guimiliau.

TERRITOIRE ZERO CHOMEUR DE LONGUE DUREE

Toutes les personnes intéressées par le projet et, en premier lieu, les personnes privées d'emploi peuvent rencontrer un bénévole de l'association « Droit à l'Emploi Saint-Thé-Loc ».

Tél. : 09 75 32 01 73 (sur rendez-vous).

Mail : droitalemploi.saint.the.loc@gmail.com

Facebook : <https://www.facebook.com/TZCLDSaintTheLoc>

BULLETIN MUNICIPAL

La distribution du Bulletin Municipal de juillet a été faite. Si vous n'avez pas reçu le vôtre, merci de nous faire remonter l'information. Vous pouvez également venir le retirer en mairie.

Il est disponible en ligne sur le site internet de la commune : <https://saint-thegonnec-loc-eguiner.bzh/bulletin-municipal/>



FERMETURE ESTIVALE

DE LA MAIRIE DE LOC-EGUINER :

Fermeture jusqu'au 24 août inclus.

ABONNEMENT AU RESTAURANT SCOLAIRE

Votre enfant est à l'école François-Marie Luzel ou à l'école du Sacré-Cœur et mange à la cantine. Vous pouvez dès à présent venir en mairie compléter la feuille de demande d'abonnement au restaurant scolaire, pour l'année scolaire 2020-2021. **Il est indispensable de faire une nouvelle inscription tous les ans.** Pour les nouvelles demandes de prélèvement, merci de vous munir d'un RIB. Vous pouvez également télécharger les formulaires sur : <http://saint-thegonnec-loc-eguiner.bzh/cantine/>

DISTRIBUTION DE KITS SANITAIRES AUX PROFESSIONNELS DE LA COMMUNE

La commune de Saint-Thégonnec Loc-Eguiner propose de distribuer des kits sanitaires à ses artisans, commerçants, entreprises et assistantes maternelles afin de lutter contre la Covid-19.

Ce kit est composé de masques alternatifs lavables (2 par salarié ou membre de l'entreprise), masques chirurgicaux jetables et gel hydroalcoolique.

Si votre société est intéressée, vous pouvez venir dès à présent retirer votre kit en mairie de Saint-Thégonnec.

Renseignements : 02 98 79 61 06.

CIRCUITS DE RANDONNEES

Pourquoi ne pas profiter de ces derniers jours d'été pour faire des balades sur Saint-Thégonnec Loc-Eguiner ?

Il y a de nombreux sentiers de randonnées sur la commune. Ils sont entretenus par des bénévoles de l'association Saint-Thégonnec Patrimoine Vivant. Des flyers décrivant ces circuits ont également été réalisés par cette association.

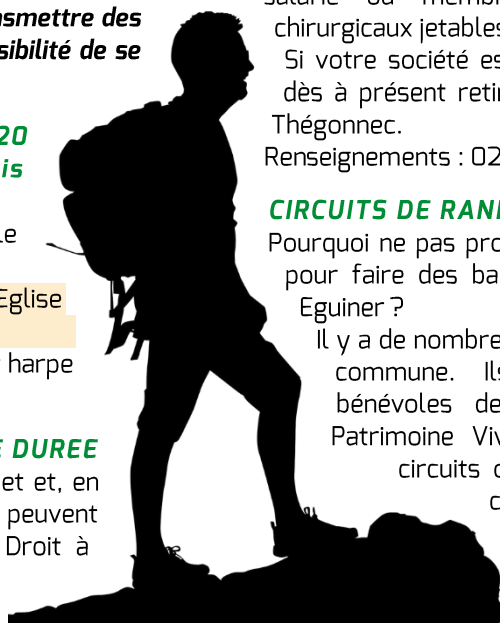
Des circuits VTT, créés en partenariat avec Morlaix Communauté, sont aussi disponibles.

Vous pouvez retrouver tous ces circuits sur la page « Les balades » du site internet de la Commune.

<https://saint-thegonnec-loc-eguiner.bzh/les-balades/>

COUPURES DE COURANT

Afin d'améliorer la qualité de la distribution électrique, ENEDIS (anciennement ERDF) est susceptible de réaliser des travaux sur le réseau électrique, entraînant une ou plusieurs coupures de courant : **Mardi 15 septembre** de 9h à 14h aux lieux-dits : bourg de Saint-Thégonnec, Cosqueric, Lespoudou, Creach Morvan, Pennavern, Leinbahu et Broustou.



LE TRI SELECTIF EVOLUE

Désormais, vous pouvez mettre dans les sacs jaunes : films et sachets en plastique (sur-emballages de packs d'eau, paquets de bonbons...), pots et boîtes en plastique (yaourt, crème fraîche, viennoiseries...), barquettes en plastique ou polystyrène (charcuterie, viande...), petits emballages métalliques (capsules de café, boules de papier aluminium, plaquettes de médicaments, couvercles et capsules...).



PERMANENCES DE L'ASSISTANTE SOCIALE

Jeudi 20 août, jeudi 3 septembre et jeudi 17 septembre de 9h à 12h **SUR RENDEZ-VOUS**, auprès de la mairie au 02 98 79 61 06. **Port du masque obligatoire.**

RAPPEL DES REGLES SANITAIRES

concernant la présence d'animaux dans les habitations, leurs dépendances, leurs abords et les locaux communs.

« Sans préjudice de l'application de la réglementation en vigueur, il est interdit d'élever et d'entretenir dans l'intérieur des habitations, leurs dépendances et leurs abords et de laisser stationner dans les locaux communs des animaux de toutes espèces dont le nombre ou le comportement ou l'état de santé pourraient porter atteinte à la sécurité ou la salubrité des habitations ou de leurs voisinages.

En zone agglomérée, le nombre d'animaux adulte ne pourra en aucun cas être supérieur à 10 pour les volailles ou les lapins, à 5 pour les chiens ou les chats, sans que le nombre cumulé d'animaux n'excède 15.

Il est de même interdit d'attirer systématiquement ou de façon habituelle des animaux, notamment les pigeons et les chats, quand cette pratique est une cause d'insalubrité ou de gêne pour le voisinage.

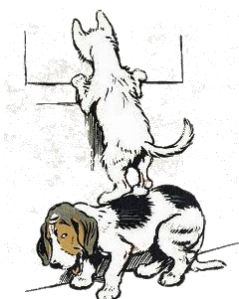
Sans préjudice des dispositions réglementaires les concernant, les installations renfermant des animaux vivants, notamment les clapiers, poulaillers et pigeonniers, doivent être maintenus constamment en bon état de propreté et d'entretien et être distantes d'au moins 10 mètres de toute habitation habitée par des tiers. Ils sont désinfectés et désinsectisés aussi souvent qu'il est nécessaire ; les fumiers doivent être évacués en tant que de besoin pour ne pas incommoder le voisinage. »

« Il est interdit de laisser vaguer les animaux domestiques dans les rues, sur les places et autres points de la voie publique ainsi que dans les halles et marchés.

Il est interdit d'abandonner des animaux sur la voie publique ainsi que dans les parcs ou jardins.

Les chiens ne peuvent circuler sur la voie publique en zone urbaine qu'autant qu'ils sont tenus en laisse. »

Extraits de l'arrêté préfectoral du 12 août 1980 de la préfecture du Finistère - Règlement Sanitaire Départemental.



PROGRAMME DES VACANCES A TI GLAS

Thème : place à l'imaginaire !

Semaine 34 - « Sport de plage »



Lundi 17 août : Matin - Le sable magique pour les 3/10 ans. Après-midi - Parcours vélos pour les 5 ans. Ultimate pour les 6/10 ans.

Mardi 18 août : Matin - Centre équestre pour les 3/5 ans. Peinture sur ardoise

ou coquillage pour les 6/10 ans. Apporter une tenue de rechange et une paire de bottes. Après-midi - Peinture sur coquillage pour les 5 ans. Centre équestre pour les 6/10 ans. Journée avec pique-nique (fourni par le centre)

Mercredi 19 août : Matin - Parcours de cricket pour les 3/5 ans. Mini-golf pour les 6/10 ans. Après-midi - Multi sport pour les 5/10 ans.

Jeudi 20 août : Matin - Fabrication d'un cerf-volant pour les 3/10 ans. Après-midi - Jeux d'eau (apporter une tenue de rechange) pour les 5/10 ans.

Vendredi 21 août : Matin - Chapeau et collier de plage pour les 3/10 ans. Après-midi - Visionnage des photos de la semaine (moment festif).

Semaine 35 - « Sport de plage »

Lundi 24 août : Matin - Jeux d'expression et de mémoire pour les 3/10 ans. Après-midi - Parcours de motricité pour les 5 ans. Douaniers/contrebandiers pour les 6/10 ans.

Mardi 25 août : Matin - Fresque pour les 3/10 ans. Après-midi - À la recherche du trésor de Ti Glas pour les 5 ans. Course d'orientation pour les 6/10 ans.

Mercredi 26 août : Sortie à la journée avec l'association Addes, histoire de dragon. Départ 9h45 retour 17h. Le pique-nique est fourni par le centre. Tenue adaptée selon la météo.

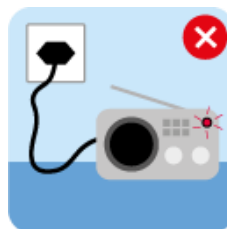


Jeudi 27 août : Matin - Jeux musicaux pour les 3/10 ans. Après-midi - Jeux sportifs et collectifs pour les 5/10 ans.

Vendredi 28 août : Matin - Apportez vos déguisements ! Après-midi - Visionnage des photos de la semaine (moment festif).

Contact : 02 98 79 68 65.

Eteignez les veilles des appareils électriques



Vous partez en vacances cet été ? En plus de débrancher vos appareils de froid et votre ballon d'eau chaude, pensez aux veilles de vos appareils électriques. Ordinateur, téléviseur, box, micro-ondes... beaucoup d'appareils continuent de consommer de l'électricité même lorsqu'ils ne

sont pas allumés ! Vous avez peut-être une multiprise à interrupteur, ce qui vous permettra de tout couper en même temps ; sinon il faudra les débrancher un par un. Au-delà de l'économie engendrée, cette action simple permettra d'éviter les risques de surtension ou de pannes liées aux orages par exemple. En revanche, laissez votre VMC branchée, celle-ci est nécessaire pour maintenir un air sain à l'intérieur de votre logement.

Heol vous offre un conseil neutre et gratuit sur vos projets de construction, rénovation thermique et énergies renouvelables. Plus d'infos au 02 98 15 55 47, sur www.heol-energies.org et sur les réseaux sociaux.